

MANDAT DE PRELEVEMENT S.E.P.A.

Référence unique du mandat :

2	g,	
2	V.	
7	Ų.	
	9	**

<u>RUM</u> :			
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le TRESOR PUBLIC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du TRESOR PUBLIC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande remboursement doit être présentée : Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.			
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER DESIGNATION DU CREANCIER			
Nom et Prénom : Adresse :	TRESOR PUBLIC Bénéficiaire MAIRIE DE COULOGNE		
Code Postal	Service Cantine / Garderie		
Ville :	PLACE DE LA MAIRIE		
Pays:	62137 COULOGNE		
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)		
NOM ET ADRESSE DE LA BANQUE :			
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☑ Paiement ponctuel □			
Signé à : Signature :			
Le:			
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) : Nom du tiers débiteur :			
MERCI DE JOINDRE A CE MANDAT VOTRE RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE			

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le TRESOR PUBLIC. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec le TRESOR PUBLIC.

(au format IBAN BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.